

Le « pacte » en collège

Le « pacte » s'appliquera dès la rentrée 2023 pour les personnels volontaires. Il concernera les professeurs (titulaires ou non) de l'ensemble des disciplines (y compris les professeurs documentalistes) mais aussi les CPE et les Psy-EN. Cependant un certain flou règne autour des missions applicables sur le terrain pour les professeurs documentalistes, CPE et Psy-EN notamment autour de la première brique (*celle sur les 18h de remplacement de courte durée*) qui conditionne l'accès aux autres. Les AED et les AESH ne sont pas concernés par le « pacte ». Contrairement aux premières rumeurs le pacte n'est pas obligatoire pour les personnels entrant dans le métier à la rentrée 2023 (*mais quid des futurs entrants à partir de 2024 ?*). Les IMP et les HSE ne sont pas supprimées (*pour l'instant*). Pour la rentrée 2023 la rémunération de certaines actions et/ou missions via les IMP ou/et les HSE sans passer par le « pacte » sera toujours possible. Mais attention, le ministère indique prévoir pour le futur que les millions d'HSE et les IMP soient intégrées au pacte, donc les missions correspondantes passeront nécessairement par la signature de celui-ci *et notamment l'acceptation de sa première brique « RCD » (voir plus bas)*.

La priorité absolue du ministère est en effet de faire accepter la première brique consistant à s'engager à assurer 18 h annuelles de remplacement de courte durée (RCD). Cette première brique permet ensuite (si la personne le désire) d'accéder aux autres (*dans la limite de trois au maximum*). Chaque brique est rémunérée **1250 euros brut annuel (soit environ 1130 euros net)**. Un personnel qui effectuera trois briques de missions touchera donc 3 750 € bruts annuels supplémentaires. Le pacte sera signé pour une année scolaire (*mais le ministère envisage une tacite reconduction pour les années suivantes.... A suivre !*).

On peut distinguer essentiellement deux types de missions :

- **La prioritaire** : les heures de remplacement pour pallier les absences de courte durée des collègues. C'est la mission numéro une assignée aux chefs d'établissement. Elle conditionne l'entrée dans le pacte pour les collègues (*par exemple pour accéder à « Devoirs faits », au futur programme « Découverte des métiers », à la coordination de « projets innovants », etc.*).
- **Les autres** : « Devoirs faits » (désormais nommé « Accompagnement aux devoirs » en 6^{ème}), intervention dans le dispositif « Découverte des métiers » à partir de la 5^{ème}, coordination de ce dispositif, participation aux dispositifs « École ouverte », « Stages de réussite pendant les vacances », référent d'élèves à besoins éducatifs particuliers, élaboration et mise en œuvre de « projets innovants ».

A noter : les missions actuelles de coordination, de référents etc... (*actuellement rémunérées en IMP voire HSE n'en font pas partie.... pour l'instant ! C'est envisagé clairement par le ministère pour le futur néanmoins.*)

Certaines missions sont quantifiées en heures annualisées :

- une brique de 18h annuelles pour la mission prioritaire de remplacement à l'interne (RCD).
- des briques de 24h annuelles pour « Devoirs faits » (ou « Accompagnement aux devoirs en 6^{ème})

mais aussi pour les « stages de réussite » pendant les vacances et la participation à « Découverte des métiers » à partir de la 5^{ème}.

Les autres missions ne sont pas quantifiées en heures et laissées à l'appréciation du chef d'établissement. C'est le cas pour les briques : coordination « Découvertes des métiers », accompagnement des élèves à besoins particuliers et coordination des « projets innovants ».

Rappel :

Une brique (*que ce soit de 18h RCD ou 24 h pour certaines autres*) = 1250 euros/an brut (*environ 1130 euros nets*). Ce qui reviendrait à : Brique de 24h (type « Devoirs faits ») : 1h = 52,08 euros / Brique de 18h (type RCD) : 1h = 69 euros

Pour mémoire : une HSE : 41,31€ (pour un certifié classe normale), 45,44€ (pour un certifié hors classe ou classe exceptionnelle), 59,69€ (pour un agrégé classe normale), 65,66€ (pour un agrégé hors classe ou classe exceptionnelle).

Notre analyse

Le Ministère a fait du « pacte » un redoutable outil de destruction du système actuel. Sa mise en place nous inquiète et semble augurer d'une volonté de transformer à terme le statut des personnels en étendant puis en lui substituant une logique de « contrat » avec pour corollaire l'annualisation progressive de nos emplois du temps. Le risque d'une concurrence au sein des équipes, source de souffrances psychologiques sévères, et d'autres dérives de la part de certains chefs d'établissements que l'on cherche à installer en position de « **managers** » est aussi grandissime. Mais le ministère fait le pari d'une profession tellement paupérisée que ses agents en seront réduits à accepter n'importe quoi pour améliorer leur condition et échapper à la précarité financière entretenue depuis des décennies. **Un tel cynisme est insupportable !**

Au-delà de l'aspect financier, la mise en place de ce pacte faustien équivaut à nous lier les mains volontairement, à la fois à titre individuel mais aussi, par un sinistre jeu de domino, sur le plan collectif. L'organisation de notre temps professionnel (*sans parler du temps personnel !*), pourtant liée historiquement à nos statuts de professeurs, ne sera plus qu'un doux souvenir. La noblesse du métier d'enseignant, concepteur et libre metteur en scène de son enseignement, s'effacera au profit d'une activité de simple exécutant, disponible séance tenante et parfois corvéable à merci par sa hiérarchie. Les luttes et résistances collectives seront anémiées, voire impossibles. L'agent se retrouvera seul face à l'administration et la sacro-sainte lettre de mission, et sera mis en concurrence avec les autres pour espérer gagner (un peu) plus.

Des chefs d'établissements indiquent déjà aux personnels la fin des fiches de vœux pour les emplois du temps afin de prévoir des créneaux « RCD » ou « Devoirs faits » plus facilement ! L'organisation des cours, des salles (*et leur attribution...*) vont être lourdement touchées. **Le risque de voir une nette aggravation des conditions de travail devient énorme.** Il est urgent d'opposer un bloc uni face à cette agression inédite par sa violence mais aussi son caractère profondément sournois et potentiellement destructeur de notre statut et de ce pourquoi nous avons choisi de faire ce métier.

Action et Démocratie CFE-CGC se positionne clairement contre ce dispositif et appelle les collègues à le refuser massivement.

**Un refus très massif peut mettre en échec ce funeste projet.
Pour nos métiers et nos conditions de travail, disons tous NON à leur pacte !**